

Ce texte a été retiré
par son auteur
le 1^{er} mars 2017



N° 4523

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 février 2017.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à la **suspension** en tant que de besoin des **poursuites**
engagées par le Parquet de Nanterre contre **M. Gilbert Collard**
pour « diffusion d'images à caractère violent de nature
à porter atteinte à la dignité humaine »,*

(Renvoyée à la commission chargée de l'application de l'article 26 de la Constitution.)

présentée par

M. Gilbert COLLARD,

député.